



LIGUE
**BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**



RÈGLEMENT CHAMPIONNAT BOURGOGNE FRANCHE COMTE TRIAL 2025

Art.1- GENERALITES

Les épreuves du Championnat Bourgogne Franche-Comté sont ouvertes à tous pilotes licenciés nationaux, membres d'un club FFM. Seuls les pilotes licenciés dans un club de la ligue Bourgogne Franche-Comté pourront prétendre au classement général du Championnat Bourgogne Franche-Comté.

Art .2- CATEGORIES

Le Championnat Bourgogne Franche-Comté se déroulera dans les catégories suivantes, toutes cylindrées confondues :

TR1 – TR2+ - TR2 – TR3+ - TR3 – TR4+ - TR4- - TR4- TR3+mat- TR3mat- TR4+mat- TR4mat-

Nota : Les licences MAT ne seront valables que pour les pilotes possédant une moto d'avant 1985 après vérification lors des contrôles et pourront être classés avec les motos modernes. Les pilotes motos anciennes qui ont des licences NCO ou NTR peuvent être classés en moderne. Les pilotes qui ont des licences MAT ou MAT2 ne peuvent courir que dans les épreuves où ces catégories sont prévues.

Art.3- LICENCES

Types de licences FFM pour le Trial :

NCO : Nationale Compétition dès 15 ans

NTR : Nationale Compétition Trial dès 15 ans

NJ3C : Nationale Compétition Jeunes 12/14ans* (*CASM obligatoire)

MAT2 : Moto Ancienne Tout Terrain dès 15 ans

L J : Licences à la journée (hors championnat et en fonction des organisateurs)

Art.4 –CLASSEMENTS

Le Championnat Bourgogne Franche-Comté 2025 se déroulera sur la totalité des épreuves inscrites au calendrier moins un.

4-1 : Le plus mauvais résultat sera retiré pour le classement final.

4-2 : Tous les pilotes seront classés par catégorie.

4-3 : Pour être classé, les pilotes doivent faire (sauf excuse valable) TOUTES les épreuves de la ligue Bourgogne Franche-Comté.

Les trois premiers pilotes du Championnat de Bourgogne Franche-Comté de chaque catégorie seront récompensés à l'occasion de l'Assemblée Générale ou une cérémonie prévue par la commission et ils seront personnellement avertis de la date et du lieu.

Art.5 – LES POINTS

L'attribution des points pour le classement correspondant au barème suivant :

Place	1 ^e	2 ^e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e	11e	12e	13e	14e	15e
Points	20	17	15	13	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Art.6 – AEQUO

Les pilotes ex-aequo seront départagés sur le plus grand nombre d'épreuves ou ils auront marqué des points, ensuite par la meilleure place dans la dernière manche du Championnat.

Art.7 – CHOIX DE LA CATEGORIE

La catégorie choisie lors de la 1^{ère} épreuve du Championnat sera celle retenue pour le classement de la saison (sauf avis de la Commission après demande écrite du pilote au Président). Cette demande devra être faite avant la course suivante.

Art.8- TRACE DE ZONE

Le tracé des zones pour les pilotes inscrits dans les catégories TR2+ - TR3+ - TR4+, doit être établi de la façon suivante : Panache des zones des 3 catégories suivant le désir de l'organisateur.

Art.9 – TEMPS / TOURS

Si l'organisateur le prévoit, tous les pilotes de chaque catégorie devront franchir la zone d'obstacles en 1minute 30 maximum, sous peine d'échec. La catégorie TR4= 2 tours. Les autres catégories = 3 tours.

Art.10 – BONUS

Les pilotes participant le même jour à une épreuve du Championnat de France, d'Europe ou du Monde, devront fournir un justificatif de leur résultat (sous huitaine) au Président, afin de leur attribuer les points obtenus suivant le barème ci-dessous :

- Du 1^{er} au 5^{ème} : 20 points
- Du 6^{ème} au 10^{ème} : 15 points
- Du 11^{ème} au 15^{ème} : 10 points
- Du 16^{ème} au dernier : 5 points

Art.11 – RECLAMATIONS

Elles devront être formulées au Directeur de Course, au plus tard, une demi-heure après l'affichage des résultats avec le versement d'une somme de 75€. Cette somme sera remboursée si le bien-fondé de la réclamation est reconnu.

Art. 12- ENGAGEMENTS

Les engagements seront pris en ligne sur <https://ffm.engage-sports.com/>

Les prix des engagements sont fixés à **37€ pour ceux qui s'inscriront 15 jours avant l'épreuve sinon le tarif sera de 45€**, pour les pilotes de moins de 16 ans dans l'année en cours **le tarif sera de 20€**. Ils seront gratuits pour les suiveurs qui devront être obligatoirement licenciés.

La clôture des engagements est fixée le Vendredi midi précédant l'épreuve.

Pas d'engagement sur place.

Les pilotes devront se présenter au contrôle administratif, muni de leur licence FFM compétition, leur permis de conduire ou CASM et de leur carte grise moto et leur assurance (*pour les circuits ouverts à la circulation*).

Art.13- CONTROLE TECHNIQUE

Les pilotes présenteront leurs motos et leurs équipements de sécurité lors du contrôle technique.

Motos : leviers boulés, guidon bouché, protections disque, protections couronne et pignon sortie de boîte, couronne pleine, coupe circuit au poignet, bruit maxi 104dbA pour les 2 temps et 106dbA pour les 4 temps.

Le disque de frein arrière plein n'est pas obligatoire.

Pilotes : Casques ECE 2205 ou ECE 2206, gants, bottes, maillot manches longues.

Le port d'une protection dorsale est obligatoire pour TOUS les pilotes et suiveurs.

Art.14 – TEMPS DE COURSE

Temps de course : Départ à partir de **9 heures**

L'arrivée du dernier pilote doit être maxi : **17 heures** pour les trials organisés avec **l'horaire d'hiver et 17h30** pour les épreuves organisées avec **l'horaire d'été**.

Art.15 – SANCTION

Tout comportement incorrect envers un autre coureur, un Officiel ou un Commissaire sera sanctionné.

Art.16 – REMISE DES PRIX

La présence des 3 premiers pilotes de chaque catégorie est obligatoire à la remise des prix pour chacune des épreuves. En cas d'absence, le pilote ne pourra prétendre à marquer des points au Championnat pour cette épreuve. La remise des prix doit avoir lieu maximum 1 heure après l'arrivée du dernier pilote.

Art. 17 – COUPE DES REGIONS

Les pilotes désirant participer à cette compétition devront en faire la demande auprès du Président avant le 1^{er} Juillet 2025.

Art.18 – COULEUR DES FLECHES

TR1	Bleu	TR3+	Vert / Jaune
TR2+	Bleu / Vert	TR3	Jaune
TR2	Vert	TR4+	Noir / Jaune
		TR4	Noir

Les zones TR2+, TR3+ et TR4+ seront indiquées à l'entrée de chaque zone par un panneau de la couleur correspondant à la catégorie avec l'indication TR2+ TR3+ ou TR4+.

Art. 18 – ENVIRONNEMENT

Dans le paddock, les motos doivent être installées sur un tapis de protection du sol (étanche en-dessous et absorbant au-dessus) lors de toutes interventions mécaniques et de ravitaillement en carburant sous peine de sanctions financières.

Pour tout manquement au présent règlement se reporter au règlement particulier de chaque épreuve.